



Formation professionnelle

Mettre en œuvre des projets d'action culturelle

Du 12 au 14 mars 2025 ou du 8 au 10 avril 2026

3 jours, 21 heures

9h30-13h/14h-17h30

1 050 € HT / stagiaire - Tarif applicable pour une prise en charge par un organisme financeur. Dans le cas d'un financement personnel, nous contacter

À Trempo - 6 bd Léon Bureau 44200 NANTES

Contact · Tél : 02 40 46 66 33 - sandrine@trempo.com - www.trempo.com

Présentation

Diversifier ses activités fait aujourd'hui partie intégrante des stratégies de développement de carrière des musicien·nes. Cette formation vous propose d'acquérir des compétences complémentaires en lien avec le développement de projets d'actions culturelles dans des contextes diversifiés (EAC - éducation artistique et culturelle, milieu médico-social, ruralité, etc...).

Public / Prérequis

Profil : artiste musicien·ne/chanteur·euse professionnel·le ou en voie de professionnalisation souhaitant développer des projets d'action culturelle.

Prérequis : aucun.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier les modalités de participation adaptées.

Compétences visées

À l'issue de la formation le·la stagiaire sera capable de :

- utiliser des clés de compréhension en matière d'action culturelle : ses référentiels, ses enjeux, ses savoir-faire,
- travailler sur les différentes approches de médiation et d'action culturelle,
- élaborer une méthodologie adaptée à la création d'un projet d'action culturelle en lien avec les musiques actuelles.

Un entretien téléphonique préalable vous sera proposé afin de vérifier la bonne adéquation entre votre projet de formation et les compétences visées.

Objectifs

- Identifier les politiques de l'action culturelle.
- Construire un projet de médiation à l'échelle d'un territoire.

- Élaborer une méthodologie adaptée.
- Comprendre la notion de public, lier démarches artistiques et personnes impliquées dans les projets.

Programme

1^{er} jour

- Accueil des stagiaires et présentation de la formation.
- Définition des notions clés de l'action culturelle.
- Repères historiques et contextuels fondamentaux nécessaires à la compréhension d'une démarche d'action culturelle : démocratisation versus démocratie culturelle et droits culturels.
- Les droits culturels.
- Évaluation des acquis de la séance.

2^e jour

- Accueil des stagiaires.
- Élaboration d'une méthodologie adaptée à la création d'un projet d'action culturelle.
- Appréhender plusieurs logiques d'intervention dans différents contextes au travers d'initiatives portées par des artistes.
- Savoir réaliser un diagnostic et une politique d'action culturelle dans sa structure.
- Présentation des dispositifs d'actions culturelles selon les échelons de collectivité et les outils de médiation.
- Évaluation des acquis de la séance.

3^e jour

- Accueil des stagiaires.
- Travail en atelier à partir des projets et des besoins des participant-es.
- Mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle.
- Les modalités d'évaluation d'un projet d'action culturelle.
- Évaluation des acquis de la formation et bilan.

Formatrice

La formation "Mettre en œuvre des projets d'action culturelle" est assurée par Nadia Elhadi, directrice de [99.98°C](#), structure d'ingénierie culturelle.

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques et de mises en situation.

Modalités d'évaluation des acquis

L'évaluation est continue tout au long du module de formation, notamment lors des exercices pratiques mais aussi en fonction des modalités pédagogiques choisies entre la formatrice et la responsable de la formation professionnelle. Un bilan collectif et une évaluation globale de la formation sont effectués avec les stagiaires à la fin de la formation.

Accessibilité

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap (sensoriel, psychique, déficience intellectuelle ou cognitive) un entretien préalable sera réalisé avec la référente handicap de Trempo afin de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet de formation. Contact de la référente handicap : typhaine@trempo.com